



ASSURANCE DE PROJETS DE CONSTRUCTION

POINTS SAILLANTS DE NOTRE POLICE *CHOIX DES CONSTRUCTEURS*

Capacité:

- Jusqu'à 200 millions de dollars en assurance des chantiers
- Jusqu'à 30 millions de dollars en assurance de la responsabilité civile globale de chantier (wrap-up)

Projets cibles :

- Projets commerciaux et industriels, usines et immeubles de grande hauteur
- Travaux de génie civil et infrastructures (ponts, routes, tunnels, barrages, canalisations d'égout et pipelines)
- Établissements de soins de santé (hôpitaux et résidences pour personnes âgées)
- Établissements d'enseignement (écoles et universités)
- Installations récréatives (centres de loisirs et de sports)
- Services publics et installations de production d'énergie (y compris les centrales électriques, les barrages hydroélectriques et les parcs éoliens)
- Lignes de transmission et de distribution
- Mines
- Construction d'immeubles résidentiels à logements multiples
- Immeubles multirésidentiels (y compris travaux de charpenterie avec gardien ou système de vidéosurveillance approuvé)

Une solution d'assurance complète pour tous les risques du secteur de la construction, dans le cadre de petits ou de grands projets complexes

Notre solution *Choix des constructeurs* offre la protection accrue nécessaire pour assurer les nouveaux projets de construction, y compris ceux de construction résidentielle, commerciale, institutionnelle et d'infrastructure - le tout, dans une seule police d'assurance facile à comprendre.

De plus, notre équipe spécialisée dans le secteur de la construction et des entrepreneurs s'appuie sur ses connaissances incomparables et notre expertise interne en génie afin d'offrir des solutions d'assurance appropriées et de réaliser une évaluation des risques adaptée à chaque projet. Elle peut également offrir des libellés sur mesure au besoin.

À PROPOS DE NOUS

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. En collaboration étroite avec nos courtiers partenaires, nous prenons soin de comprendre les besoins de nos clients et de créer des solutions qui favorisent leur sécurité et leur succès.

Renseignez-vous au
www.northbridgeassurance.ca.



Choix des constructeurs – Caractéristiques de la police

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Assurance multirisque autonome pour les projets de construction
- Conformité aux exigences du Comité canadien des documents de construction (CCDC)
- Période de couverture facultative après l'achèvement des travaux de 12, 24 ou 36 mois
- Couverture pour l'exécution de travaux correctifs après la « date de cessation » de la police (90, 180 ou 365 jours)
- Clause de résiliation de 60 jours
- Formulaire sans règle proportionnelle
- Options :
 - London Engineering Group (LEG)
 - Formule d'exclusion des défauts

EXTENSIONS DE GARANTIE – ASSURANCE DES CHANTIERS

- Biens en cours de transport (100 000 \$)
- Biens entreposés à toute autre situation (100 000 \$)
- Frais supplémentaires (25 000 \$)
- Enlèvement des déblais
- Essais des systèmes de bâtiments
- Récompenses (10 000 \$)
- Frais des services d'incendie (25 000 \$)
- Frais professionnels (50 000 \$)
- Autorisation de procéder à des réparations (100 000 \$)
- Dispositions légales touchant les bâtiments (inclus)
- Nettoyage et enlèvement des polluants (25 000 \$)
- Extension d'égouts et de routes
- Documents de valeur (25 000 \$)
- Frais de remplissage de systèmes automatiques de suppression d'incendie (25 000 \$)

FRAIS D'INTERRUPTION DE PROJET

- Frais supplémentaires (25 000 \$)
- Amendes, dommages-intérêts, pénalités (25 000 \$)
- Installations extérieures d'énergie ou de télécommunications (25 000 \$)
- Interruption par les autorités civiles
- Frais accessoires – formule étendue
- Frais d'atténuation du sinistre
- Perte de bail (25 000 \$)

RESPONSABILITÉ CIVILE GLOBALE DE CHANTIER

- Garantie complète pour le propriétaire, l'entrepreneur général, les ingénieurs-conseils et les architectes-conseils ainsi que tous les sous-traitants
- Extension pour l'exécution de travaux correctifs (90, 180 ou 365 jours)
- Responsabilité locative formule étendue (garantie globale toutes situations) – 250 000 \$
- Assurance automobile des non-propriétaires
- Période après travaux facultative de 12, 24 ou 36 mois
- Garantie de la responsabilité patronale contingente
- Dommage matériel formule étendue
- Dommage découlant d'un acte médical occasionnel
- Préjudice personnel et préjudice imputable à la publicité
- Frais médicaux (25 000 \$)
- Responsabilité touchant les champignons (500 000 \$)
- Employés et travailleurs bénévoles en tant qu'assurés supplémentaires
- Individualité de la garantie – Recours entre coassurés
- Garantie globale des assurés supplémentaires fournie si requise contractuellement



Choix des constructeurs – Assurance des chantiers

PRINCIPALES GARANTIES

CARACTÉRISTIQUES CLÉS

EXEMPLES D'APPLICATION

Frais d'interruption de projet

La garantie **Frais d'interruption de projet** couvre les frais accessoires*, les frais supplémentaires et les pertes de loyers découlant d'un retard en raison d'une perte matérielle directe sur le chantier.

L'achèvement d'un nouvel immeuble d'habitation est retardé en raison d'un incendie sur le chantier, et la date d'achèvement prévue doit être reportée de trois mois. La garantie **Frais d'interruption de projet** couvre la réduction du revenu de location découlant de ce retard.

Essais des systèmes de bâtiments

L'extension de garantie **Essais des systèmes de bâtiments** couvre les pannes mécaniques ou électriques pendant le démarrage ou l'essai des systèmes d'un bâtiment.

L'entrepreneur général met en marche le système de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVCA) d'un immeuble après son installation afin de s'assurer de son bon fonctionnement. Aussitôt le système en marche, un court-circuit endommage certains de ses câbles et de ses composantes. L'extension de garantie **Essais de systèmes de bâtiments** couvre le dommage à concurrence de 30 jours.

Extension d'égouts et de routes

L'extension de garantie **Extension d'égouts et de routes** couvre les projets liés aux égouts et aux conduites d'eau ainsi qu'à la construction de routes.

Le chantier d'installation d'égouts est fermé en raison des intempéries hivernales. Les conduites d'égouts non installées sont entreposées dans une aire clôturée sur le chantier. Au moment de reprendre les activités, on découvre que les conduites ont été volées. L'extension de garantie **Extension d'égouts et de routes** offre une protection pendant une période maximale de 180 jours consécutifs si les activités sont interrompues.

Frais de nettoyage et d'enlèvement des polluants

L'extension de garantie **Frais de nettoyage et d'enlèvement des polluants** couvre les frais de nettoyage en cas de décharge soudaine et accidentelle de polluants sur le chantier.

Une aire d'entreposage sur le chantier contenant différents produits chimiques et huiles est endommagée en raison d'un incendie. Par conséquent, les huiles et les produits chimiques se déversent sur le sol. L'extension de garantie **Frais de nettoyage et d'enlèvement des polluants** couvre les dépenses pour nettoyer les polluants sur le site.

Communiquez avec nous pour en savoir plus sur les autres caractéristiques de la police :

- Aucune règle proportionnelle
- Récupération des biens sur le chantier
- Enlèvement des déblais
- Interruption par les autorités civiles
- Perte de bail



Choix des constructeurs — Responsabilité civile globale de chantier (wrap-up)

PRINCIPALES GARANTIES CARACTÉRISTIQUES CLÉS EXEMPLES D'APPLICATION

Garantie globale	L'assurance Responsabilité civile globale de chantier couvre le propriétaire, l'entrepreneur général/ chef de projet, les ingénieurs-conseils et les architectes-conseils (sauf pour la responsabilité professionnelle), et tous les sous-traitants, ce qui vous évite d'avoir à recueillir les attestations d'assurance individuelle.	Durant la construction d'un bâtiment de copropriété en hauteur, un sous-traitant laisse tomber par mégarde une brique sur un piéton. La garantie Responsabilité civile globale de chantier du projet entre en jeu au lieu de la police du sous-traitant.
Garantie pour travaux correctifs	La Garantie pour travaux correctifs couvre pendant une période allant jusqu'à 365 jours les activités nécessaires pour réaliser des travaux correctifs directement liés à la correction des déficiences.	La garantie Responsabilité civile globale de chantier pour un bâtiment de copropriété en hauteur est expirée (sauf la garantie après travaux) et les copropriétaires sont maintenant responsables des lieux. Un des propriétaires signale que les robinets d'eau froide et chaude dans sa salle de bain ont été installés à l'envers. On demande au sous-traitant en plomberie de replacer les robinets dans le bon ordre. Tandis qu'il soude les tuyaux, la poussière de placoplâtre s'enflamme et endommage le carrelage. Étant donné que la garantie Responsabilité civile globale de chantier est échue, cette situation sera couverte par la Garantie pour travaux correctifs puisqu'il s'agit de travaux directement liés à la correction des déficiences.
Période après travaux	La Période après travaux pour l'assurance des chantiers est de 12, 24 ou 36 mois.	Dix-huit mois après la fin de la construction d'un bâtiment de copropriété en hauteur, un tuyau éclate, inondant de nombreux étages. Il est établi que l'installation du tuyau au cours de la construction du bâtiment est la cause de cet incident. Puisque l'assurance comporte une garantie Période après travaux de 24 mois, les dommages matériels seront couverts.
Automobile des non-propriétaires	L'extension de garantie Automobile des non-propriétaires couvre les entrepreneurs contre les réclamations découlant du fait que des employés aient utilisé leur propre véhicule pour affaires.	Un entrepreneur général demande à un de ses employés d'aller chercher des outils dans une entreprise de location d'outils. L'employé utilise son véhicule personnel pour s'y rendre et il est impliqué dans une collision en cours de route. Sa propre assurance est insuffisante pour couvrir les dommages matériels et corporels du tiers pour lesquels il est responsable. L'extension de garantie Automobile des non-propriétaires s'appliquera dans ce cas.